



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reclassement professionnel

Question écrite n° 41226

Texte de la question

M. Yves Verwaerde attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les possibilités de formation professionnelle pour les personnes de plus de 40 ans qui ne sont pas au chômage. Après de nombreuses années de travail, beaucoup de ces personnes aimeraient s'orienter vers une nouvelle activité professionnelle dans le domaine du commerce et de l'artisanat. Les y encourager permettrait non seulement la création d'entreprises mais également la création d'emplois dans les sociétés où elles travaillent. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de favoriser ces reconversions, tant au bénéfice des salariés que des entreprises.

Texte de la réponse

De nombreux actifs ayant acquis une réelle expérience professionnelle peuvent utilement se reconvertir en tant que repreneur ou créateur d'une petite entreprise. Lorsque cette reconversion nécessite que la personne bénéficie d'une formation conséquente, le dispositif du Congé individuel (CIF) est le plus adapté. Il permet en effet aux intéressés d'obtenir, auprès de l'organisme paritaire agréé gestionnaire du CIF dont ils relèvent, une couverture des frais de formation et une prise en charge de leur rémunération représentant une fraction substantielle de leur salaire antérieur. Ce dispositif pourrait toutefois être encore amélioré, des propositions dans ce sens devraient être effectuées dans le cadre de la mission que le ministère du travail et des affaires sociales a confiée à M. Michel de Virville.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41226

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3800

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5104